



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 décembre 2024

Élections 2025 des Chambres d'agriculture

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire rappelle l'approche imminente des élections générales des membres des chambres d'agriculture, prévues du **15 janvier au 31 janvier 2025**. Ce scrutin constitue une séquence cruciale pour assurer la représentation des intérêts agricoles et le développement des territoires ruraux.

Les chambres d'agriculture, établissements publics administratifs, jouent un rôle clé dans l'accompagnement du monde agricole et l'animation des dynamiques locales. Dirigées par des membres élus pour un mandat de six ans, elles représentent une voix essentielle pour les exploitants agricoles, les salariés de la filière, ou les groupements professionnels.

Les temps forts à venir

- **Campagne électorale** : La campagne officielle démarrera le **7 janvier 2025** et se terminera le **30 janvier 2025 à zéro heure**.
 - A noter : des dispositions sont en cours d'élaboration pour reporter la tenue du scrutin à Mayotte
- Courant janvier, chaque électeur recevra le matériel de vote ainsi qu'une information sur les modalités de vote possibles.
- Le **vote par correspondance** débutera **mi-janvier 2025** et les bulletins devront être envoyés avant le **31 janvier 2025 à minuit** pour être pris en compte
- Le **vote électronique** sera ouvert du **15 janvier 2025** jusqu'au **31 janvier 2025 à minuit**, offrant une solution rapide et sécurisée.

Élections des chambres régionales d'agriculture

Suite aux élections des chambres départementales, les membres élus procéderont à l'élection des chambres régionales d'agriculture. Ces instances verront leurs nouveaux membres installés au cours du premier trimestre 2025.

Les évolutions pour ce scrutin

- **Un recentrage du corps électoral**, avec des critères plus stricts pour garantir une représentation directe des acteurs du monde agricole.
- **Une valorisation de la jeunesse**, avec un avantage accordé aux listes plus jeunes en cas d'égalité.
- **Une transparence renforcée**, avec un engagement volontaire à ne pas cumuler les fonctions de président de chambre et de président d'un conseil départemental ou régional.

- **Une meilleure intégration des collectivités territoriales**, avec un siège non votant attribué aux conseils régionaux ou départementaux dans chaque chambre.

Prochaines étapes et accompagnement

Le ministère, en collaboration étroite avec les préfets et Chambres d'agriculture France, veille à la mise en œuvre d'un processus électoral rigoureux et transparent. Un prestataire national assurera la centralisation des résultats pour garantir une annonce rapide et fiable.

Ces élections représentent une opportunité essentielle pour les acteurs agricoles, en particulier exploitants et salariés, de contribuer activement à l'avenir de leur profession. Le ministère encourage tous les électeurs à participer massivement à ce moment démocratique clé.

Contacts presse

Service de presse d'Annie GENEVARD

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv